



La généralisation du tableau de bord de la performance médico-sociale

→ Le tableau de bord : c'est quoi ?

Le tableau de bord est un outil au service :

- du pilotage interne des établissements et services médico-sociaux ;
- du dialogue entre les structures, les agences régionales de santé (ARS) et les conseils départementaux ;
- de la contractualisation.

Il a été co-construit depuis plusieurs années, à la demande de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), par l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP), avec l'ensemble des acteurs du secteur médico-social (représentants des organismes gestionnaires et tarificateurs : agences régionales de santé et conseils départementaux) et l'appui de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH).

Il regroupe un ensemble d'indicateurs de moyens, de ressources et d'activité des établissements et services médico-sociaux recueillis sur une plate-forme web sécurisée. Il propose un outil de restitution pour les établissements et services ainsi que les ARS et les conseils départementaux.

→ L'exploitation des données du tableau de bord

Les établissements et services médico-sociaux disposent ainsi d'une vision globale de leurs indicateurs pour animer le pilotage interne et d'éléments de comparaison avec les autres établissements de leur région.

Les ARS peuvent par exemple analyser les données sur :

- le profil des publics pris en charge, en vue d'identifier les besoins restant à pourvoir dans les programmations à venir ;
- le taux d'encadrement médical ou paramédical en fonction des caractéristiques des résidents accueillis en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour orienter les politiques de recrutement ;
- la vétusté des immobilisations et la capacité de financement des établissements et services pour les demandes d'aide à l'investissement.

Les indicateurs

Les données fournies par les établissements et services portent sur :

- **les prestations**, par exemple : le profil des personnes (adultes/enfants, degré d'autonomie), les déficiences, leur provenance (domicile ou un autre établissement), le taux d'hospitalisation, etc. ;
- **les ressources humaines et matérielles** (pyramide des âges du personnel, taux d'absentéisme par motif, etc.) ;
- **les finances** (répartition des recettes, taux d'utilisation de la dotation soins en EHPAD, etc.) ;
- **les objectifs** (l'état d'avancement de la démarche d'évaluation, du système d'information, etc.).

Ces indicateurs seront réexaminés à l'issue du déploiement, après 2017. Ils remplaceront progressivement les indicateurs aujourd'hui prévus par le code de l'action sociale et des familles (CASF).

→ Le tableau de bord : de l'expérimentation à la généralisation

De 500 établissements dans cinq régions (Alsace, Limousin, Lorraine, Pays de la Loire et Rhône-Alpes) et 8 départements lors de la première expérimentation (2011-2012), le tableau de bord a été étendu au cours de la deuxième campagne expérimentation, en 2013, à plus de 800 structures et 13 départements.

En 2014, avec l'entrée des régions Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, PACA et Océan Indien, ce sont 10 régions et plus de 3 300 établissements, services médico-sociaux et organismes gestionnaires qui étaient impliqués. Fin 2014, la DGCS a décidé de généraliser le tableau de bord avec un redéveloppement de la plateforme par l'ATIH.

D'ici 2017, les 22 000 structures médico-sociales seront concernées. Cette généralisation s'échelonne sur 3 ans, à raison d'environ 5 000 établissements et services médico-sociaux par an. En 2015, cinq nouvelles régions (Aquitaine, Centre, Guadeloupe, Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais) ainsi que les

conseils départementaux volontaires entreront dans la démarche. Ce sont ainsi 15 régions qui participeront à la campagne 2015.

→ L'accompagnement

L'ANAP accompagne jusqu'en 2017 les établissements et services médico-sociaux, les ARS et les conseils départementaux par une formation à l'utilisation du tableau de bord et une formation à l'appropriation des restitutions. Les établissements bénéficient également d'une assistance technique de l'ATIH. Les anciens utilisateurs du tableau de bord seront informés des évolutions.

La campagne 2015

La campagne 2015 démarrera à l'automne 2015. Les formations se tiendront entre septembre et octobre 2015. La collecte sur la plateforme web se fera du 2 au 30 novembre 2015 et les premières restitutions régionales auront lieu début 2016.



Pour en savoir plus :

www.anap.fr/l-anap/programme-de-travail/detail/actualites/deploiement-du-tableau-de-bord-de-pilotage-pour-le-medico-social/

